



Conseil économique et social

Distr. générale
25 janvier 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 18 i) de l'ordre du jour

**Questions relatives à l'économie
et à l'environnement : cartographie**

Examen des travaux menés par le Comité d'experts en matière de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Note du Secrétariat

Résumé

Le présent document contient le rapport établi par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale en réponse à la demande formulée par le Conseil économique et social, comme prévu dans la résolution 2011/24 portant création de cet organe en juillet 2011, pour qu'il lui présente en 2016 un examen global de tous les aspects de son travail et de ses activités, afin de permettre aux États Membres d'en évaluer l'efficacité. Le rapport décrit brièvement le processus qui a abouti à la création du Comité d'experts, examine les réalisations et progrès considérables accomplis de 2011 à 2015 et présente une série de recommandations, pour examen par le Conseil économique et social, sur les modalités futures et le programme de travail du Comité. Le rapport d'examen a été élaboré en prenant comme base le mandat convenu par le Conseil dans la résolution susmentionnée, tout en reconnaissant qu'il n'existait aucun mécanisme d'envergure mondiale conçu pour examiner les questions cruciales relatives à la gestion de l'information géospatiale pour le compte des États Membres.

Au cours des cinq dernières années, le Comité d'experts a fonctionné efficacement et conformément au mandat que le Conseil économique et social lui avait confié, pour produire des résultats tangibles d'une importance primordiale. La mise en place de cinq comités régionaux de coordination de l'information géospatiale dans lesquels tous les États Membres sont représentés montre bien que le Comité est reconnu par tous en tant que principal mécanisme intergouvernemental ayant compétence pour prendre des décisions conjointes et fixer les orientations pour la production et l'utilisation des données géospatiales dans les cadres politiques



nationaux, régionaux et mondiaux. C'est pour cette raison que le Comité est bien placé pour continuer à contribuer encore davantage aux travaux de l'ONU, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. La participation accrue des États Membres et des organisations internationales intéressées aux sessions successives tenues par le Comité et l'élan qu'il a pris sont reflétés par le nombre et la diversité croissants des questions qu'il est appelé à traiter.

Bien que le présent examen mette l'accent sur les principales réalisations d'envergure mondiale accomplies par le Comité d'experts, il offre également une occasion exceptionnelle et particulièrement opportune de renforcer le mandat, la coordination et les atouts de la communauté géospatiale à divers niveaux : à l'échelle mondiale et régionale par l'entremise du Conseil, au niveau national par l'intermédiaire des gouvernements, ou dans tout le système des Nations Unies considéré au sens large par le biais des mécanismes subsidiaires du Conseil. Le Comité d'experts souhaite obtenir l'approbation du Conseil économique et social afin de pouvoir poursuivre son programme de travail conformément aux arrangements conclus avec les États Membres, se voir confier un mandat renforcé, et s'ancrer plus solidement dans le système des Nations Unies, en vue de rationaliser et de regrouper les divers organes intergouvernementaux exerçant leurs activités dans le domaine géospatial au sein de ce système, ainsi que d'améliorer la coordination avec d'autres organismes et processus internationaux apparentés.

I. Introduction

1. L'information géospatiale est de plus en plus largement reconnue comme un aspect important de l'infrastructure de l'information aux niveaux national, régional et mondial. Les technologies, services et plateformes d'information géospatiale sont devenus des instruments essentiels d'appui au développement, à la croissance économique, à une prise de décisions éclairée et à la formulation de politiques au niveau national, et elles permettent aux gouvernements, aux organisations internationales et aux chercheurs de mieux analyser, modéliser et suivre l'évolution de la situation dans le règlement des problèmes humanitaires et de ceux rencontrés dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable, des changements climatiques, de la lutte contre les catastrophes naturelles, et d'autres questions de développement à l'échelle mondiale, et d'en rendre compte plus fidèlement. Toutefois, on reconnaît également que des barrières et obstacles importants existent, non seulement d'ordre technique, mais surtout à caractère institutionnel et administratif, lorsqu'il s'agit de créer et de préserver les infrastructures et moyens utilisés dans le domaine de l'information géospatiale pour faire face à ces défis régionaux, nationaux ou mondiaux. Pour édifier des sociétés durables et résilientes, les responsables des politiques, le public et le secteur privé doivent avoir accès aux données et informations géospatiales appropriées afin de disposer des preuves servant de base à des décisions judicieuses, telles que celles qui déterminent le choix des moyens de créer des communautés plus sûres, résilientes et prospères, de protéger les infrastructures contre les changements climatiques, de gérer les forêts et les ressources en eau de manière durable et de protéger les villes côtières contre l'élévation du niveau de la mer et les incidences futures des changements climatiques.

2. L'importance de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a été reconnue par l'Organisation des Nations Unies en juillet 2011. À sa 47^e séance plénière, tenue le 27 juillet 2011, le Conseil économique et social, reconnaissant le besoin urgent d'agir concrètement pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, a créé le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale conformément au mandat figurant en annexe de la résolution 2011/24. En rendant sa décision, le Conseil a précisé que le Comité devait (tout au moins au début) être « mis en place et administré dans les limites des ressources existantes et organisé en conséquence » et a demandé à ce dernier de lui présenter en 2016 « un examen global de tous les aspects de son travail et de ses opérations, afin de permettre aux États Membres d'en évaluer l'efficacité ».

3. La création du Comité d'experts a été le point culminant des efforts déployés dans le cadre de longues consultations menées pendant trois ans avec des experts en information géospatiale originaires des États Membres de toutes les régions. Après une série de réunions préparatoires tenues entre 2009 et 2011, le Conseil a prié le Secrétariat d'engager des discussions avec les États Membres et les parties prenantes intéressées et d'élaborer, en vue de le présenter au Conseil pour qu'il l'approuve, un rapport sur la coordination mondiale de la gestion de l'information géospatiale. Le rapport (E/2011/89) établi pour faire suite à cette demande a préparé le terrain pour la résolution du Conseil instituant le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale en 2011.

4. Le Comité d'experts est un mécanisme intergouvernemental officiel regroupant des experts gouvernementaux (dans la plupart des cas, détachés par les organismes nationaux d'information géospatiale) originaires d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des spécialistes appartenant aux organisations internationales compétentes, qui participent à ses activités en tant qu'observateurs. Le secrétariat du Comité d'experts est assuré par l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, organe de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et de la Section de l'information géospatiale¹ (anciennement connue sous le nom de Section de cartographie) du Département de l'appui aux missions.

5. Au cours des cinq dernières années, le Comité d'experts s'est imposé comme la principale entité d'envergure internationale dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale en rassemblant des experts gouvernementaux de plus de 100 États Membres, d'organisations internationales compétentes, du secteur privé et d'autres parties prenantes importantes issues de l'industrie de l'information et de la société civile à l'échelle mondiale. L'importance de ce mécanisme mondial, ainsi que l'influence qu'il a exercée dans la résolution des questions de gestion de l'information géospatiale à l'échelle internationale, sont reflétées par la participation de plus en plus active des représentants des pays aux travaux que le Comité consacre à des thèmes cruciaux et par l'intérêt de plus en plus vif qu'ils manifestent à leur égard, ainsi que par les réactions très positives reçues des participants aux sessions annuelles du Comité, aux trois forums de haut niveau qui ont été organisés, de même qu'à un certain nombre d'ateliers internationaux de renforcement des capacités techniques et à plusieurs autres forums apparentés.

6. Le présent rapport décrit les progrès considérables accomplis par le Comité d'experts, recense les défis auxquels il est confronté, et énonce les recommandations précises qu'il propose au Conseil d'examiner en ce qui concerne les modalités et le programme de travail futurs qu'il compte mettre en œuvre.

II. Programme de travail initial du Comité d'experts

7. Le mandat du Comité d'experts (résolution 2011/24 du Conseil, annexe) a décrit en termes très généraux les objectifs et fonctions du Comité et a constitué un important point de départ à partir duquel ce dernier a pu définir son programme de travail futur. Chargé de prendre des décisions communes et de fixer des orientations concernant la production et l'utilisation de l'information géospatiale dans les cadres politiques nationaux et mondiaux, le Comité œuvre en faveur de l'élaboration de principes, politiques, méthodes, mécanismes et normes communs en vue de promouvoir l'interopérabilité et le partage des données et services géospatiaux. Il offre également un cadre pour l'élaboration de stratégies efficaces visant à mettre en place et à renforcer les capacités nationales en ce qui concerne l'information géospatiale, en particulier dans les pays en développement. Les mécanismes en question ont notamment pour fonction de rassembler et de diffuser les pratiques optimales et les données d'expérience des organes nationaux, régionaux et

¹ Le 25 juin 2015, l'Assemblée générale a approuvé la modification du nom de la Section de cartographie, qui est devenue Section de l'information géospatiale (voir résolution 69/308 de l'Assemblée, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015, dans le cadre du budget approuvé pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix).

internationaux en matière d'information géospatiale et portant, entre autres, sur les instruments juridiques, les arrangements institutionnels, les modèles de gestion et les normes techniques, notamment par la participation d'experts.

8. À sa première session tenue en octobre 2011, et en vue de planifier et préparer de manière définitive ses sessions futures, le Comité est convenu d'établir un « recensement des questions » défini en s'inspirant de son mandat et tenant compte des résultats d'un vaste processus de consultation mené non seulement avec la participation des représentants des États Membres, mais aussi des organisations internationales compétentes et du secteur privé. Un groupe de travail a été créé en vue d'établir un recensement détaillé de ces questions, ainsi qu'un projet de plan d'action à mettre en œuvre au cours des prochaines années et de les soumettre à l'examen du Comité.

9. À sa deuxième session, tenue en août 2012, le Comité a examiné et approuvé le recensement des questions² en tant que moyen de définir la portée et le calendrier éventuel du plan d'action du Comité au cours des prochaines années. Le recensement a, depuis lors, orienté l'action menée par le Comité en ce qui concerne un certain nombre de thèmes techniques essentiels, parmi lesquels l'évolution future de la gestion de l'information géospatiale, un système de référence géodésique mondial, un portail cartographique mondial pour le développement durable, l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale, la définition d'ensemble de données géospatiales fondamentales, l'information géospatiale nécessaire pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, l'élaboration d'une base de connaissances relative à l'information géospatiale, la détermination de l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale, l'intégration des informations géospatiales, statistiques et autres, les cadres juridiques et politiques, l'élaboration d'une déclaration de principes commune, l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe, et l'administration et la gestion des biens fonciers.

III. Principales réalisations du Comité d'experts

10. Conformément à la demande du Conseil économique et social de « lui présenter en 2016 un examen global de tous les aspects de son travail et de ses opérations, afin de permettre aux États Membres d'en évaluer l'efficacité », la présente partie donne un aperçu de quelques-unes des principales réalisations du Comité et montre dans quelle mesure ce dernier a réussi à établir l'architecture de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour les États Membres et à aider les pays en développement à créer et à renforcer leurs capacités nationales dans un domaine aussi complexe que diversifié.

Sessions annuelles du Comité d'experts et des forums de haut niveau

11. En créant le Comité d'experts, le Conseil a encouragé les États Membres à tenir périodiquement des débats multipartites de haut niveau sur l'information géospatiale à l'échelle mondiale, notamment en organisant des forums mondiaux, en

² Rapport du Secrétaire général sur le « Recensement des questions devant être soumises au Comité à ses prochaines sessions » (E/C.20/2012/5/Add.1).

vue de favoriser un dialogue global avec tous les acteurs et organes concernés. Le Comité a tenu des sessions annuelles depuis sa création et il a accompli des progrès considérables sur la voie de la réalisation d'un programme de travail complet. Il a en outre bénéficié d'un appui vigoureux et a accéléré le rythme de sa progression dans la réalisation des activités à mener pour atteindre ses objectifs déclarés. Il a également organisé trois forums de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, à savoir en octobre 2011 en République de Corée, en février 2013 au Qatar et en octobre 2014 en Chine, en vue de favoriser un dialogue approfondi avec tous les acteurs et organes concernés en matière de gestion de l'information géospatiale. Le quatrième forum de haut niveau se tiendra à Addis-Abeba en avril 2016.

Architecture de coordination mondiale-régionale de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

12. L'une des principales raisons de la création du Comité d'experts par le Conseil économique et social a été la prise en compte du fait qu'il n'existait aucun mécanisme mondial chargé par les États Membres de débattre des questions cruciales relatives à la gestion de l'information géospatiale. Afin de créer une architecture de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale capable de prendre en compte, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, les enjeux et les perspectives aux niveaux national, régional et mondial, le Comité a estimé qu'il était prioritaire d'aboutir à un consensus sur la nécessité d'œuvrer à la mise en place d'une architecture régionale et mondiale de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et a établi un lien puissant entre cet objectif et les mandats du Comité d'experts. Cette architecture a été achevée au cours de la cinquième session du Comité, lorsque le comité régional pour l'Afrique a été officiellement créé. La création des cinq comités régionaux pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale en Asie et dans le Pacifique, les Amériques, les États arabes, l'Europe et l'Afrique, chacun d'entre eux jouant un rôle essentiel dans les efforts de plaidoyer, est en passe d'aboutir à la constitution d'un puissant mécanisme destiné à renforcer les activités de promotion, favoriser les échanges de vues et renforcer la coordination entre les États Membres au sein de chaque région en ce qui concerne les enjeux jugés importants par le Comité et les États Membres. Ces comités régionaux auront également pour tâche d'assurer la liaison avec le Secrétariat et les commissions régionales pour leur permettre de réagir aux principaux faits nouveaux survenus au cours des périodes s'écoulant entre les sessions annuelles du Comité d'experts.

Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable

13. Le rapport du Secrétaire général qui a amené le Conseil économique et social à créer le Comité d'experts a mentionné explicitement le rôle de l'information géospatiale en tant que source de renseignements de base pour l'élaboration des politiques de développement, ainsi que pour leur suivi et leur mise en œuvre. Avec la prise de conscience croissante de l'importance d'une conception intégrée du développement durable, ainsi que de la nécessité de disposer de données et d'informations de qualité pour être à même de prendre des décisions judicieuses et de mesurer et suivre les buts et objectifs du développement durable, le Comité a, à sa première session, appelé l'attention sur son engagement à l'égard du processus évolutif de développement durable suivi par l'Organisation des Nations Unies, et en

particulier vis-à-vis du programme de développement pour l'après-2015. Des efforts concertés et soutenus ont été accomplis par le Comité d'experts afin d'augmenter la visibilité de l'information géospatiale et la sensibilisation à l'importance qu'elle revêt en tant qu'outil essentiel d'intégration utilisé par les responsables des décisions et les milieux diplomatiques pour suivre et mesurer le développement durable. Le Comité a fait un effort supplémentaire pour tirer parti des partenariats existants et de la présence de groupes d'utilisateurs de l'information géospatiale dans des domaines tels que la réduction des risques de catastrophe, les observations de la Terre et les technologies de communication de l'information. Ces efforts ont trouvé leur récompense dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution A70/1 de l'Assemblée générale, annexe), qui exige expressément l'adoption de nouvelles méthodes de collecte et d'intégration de données ventilées de qualité, facilement accessibles et dont on puisse disposer en temps utile pour appuyer la mise en œuvre du nouveau programme de développement à tous les niveaux, notamment en vue de tirer parti d'un large éventail de données, en particulier celles issues de l'observation de la Terre et des informations géospatiales, tout en veillant à ce que les pays conservent la maîtrise des efforts visant à soutenir et suivre les progrès accomplis.

Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable

14. Une réalisation importante du Comité d'experts a été la formulation et l'adoption, le 26 février 2015, de la résolution 69/266, intitulée « Repère de référence géodésique pour le développement durable », suite à une décision de l'Assemblée générale qui a fait date. Adoptée par le Conseil économique et social en novembre 2014, la résolution 2014/31, qui a été par la suite renvoyée à l'Assemblée générale, appelle à un renforcement de la coopération multilatérale dans le domaine de la géodésie, notamment en favorisant le libre partage de données géospatiales pertinentes, le renforcement des capacités des pays en développement et l'élaboration de normes et conventions internationales. La résolution souligne la valeur des observations effectuées au sol et de la télédétection par satellite lorsqu'il s'agit de suivre les variations survenant au niveau des populations, des calottes glaciaires, des océans et de l'atmosphère au fil du temps. Des mesures géospatiales de ce genre peuvent faciliter l'élaboration des politiques applicables au développement durable, le suivi des changements climatiques et la gestion des catastrophes naturelles, et les opérations entreprises en faveur de la paix et de la sécurité, tout en ayant également une vaste gamme d'applications en faveur des transports, de l'agriculture et de la construction, ainsi que dans d'autres secteurs des économies nationales. Le Comité d'experts est actuellement en train d'élaborer une feuille de route pour le repère de référence géodésique mondial afin d'assurer que les États Membres soient en mesure de tirer parti des avantages présentés par le partage de données géodésiques, l'utilisation de méthodes appropriées, les systèmes de financement viables et les infrastructures conçues pour faire face à l'augmentation des besoins de la société, notamment en ce qui concerne le suivi des progrès en matière de développement durable.

Tendances futures dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale

15. À sa première session, le Comité d'experts avait convenu qu'il était urgent de documenter les principales tendances qui, selon toute vraisemblance, allaient avoir une incidence sur la communauté de la gestion de l'information géospatiale à

l'échelle mondiale au cours des 5 à 10 années suivantes. Le résultat a été la mise en convergence des enjeux et des tendances présentées dans le rapport stratégique intitulé « Future trends in geospatial information management: the five to ten year vision »³, document dans lequel ont été rassemblées des contributions fournies par des experts reconnus représentant toutes les régions du monde. Approuvé par le Comité à sa troisième session, tenue en 2013, ce rapport est désormais disponible en huit langues et a été utilisé comme ressource documentaire de tout premier plan par de nombreux responsables des politiques et des décisions du monde entier. Il contient une analyse détaillée des principaux thèmes et tendances qui auront une incidence sur le secteur de la gestion de l'information géospatiale au cours des prochaines années, et sert également de guide technique destiné à aider les États Membres à élaborer leurs stratégies et plans nationaux en matière d'information géospatiale. Dans le cadre des préparatifs de l'examen de tous les aspects de ses activités et opérations par le Conseil, ce rapport a été étudié et mis à jour par le Comité en 2015, pour être adopté par le Bureau de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale en décembre 2015⁴.

Déclaration de principes directeurs communs sur la gestion de l'information géospatiale

16. Après quatre années de travaux de rédaction spécialisés, le Comité d'experts a adopté une « Déclaration de principes directeurs communs sur la gestion de l'information géospatiale »⁵ à sa cinquième session, tenue en 2015. Les 15 principes qui y sont énoncés constituent des codes généraux de conduite destinés à favoriser l'application des pratiques professionnelles de la communauté de la gestion de l'information géospatiale. Regroupés dans trois grandes catégories (innovation, gouvernance et respect des règles), ces principes ont pour objet de faire en sorte que l'information géospatiale soit de nature telle qu'elle permette de relever les défis se posant à l'échelle mondiale et de réaliser le programme de développement durable.

Normes destinées à la communauté de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

17. À sa cinquième session, le Comité d'experts a pris connaissance avec satisfaction du rapport de trois de ses partenaires institutionnels, à savoir l'Open Geospatial Consortium (OGC), le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO/TC211) et l'Organisation hydrographique internationale (OHI), et a adopté la version finale des documents intitulés « A Guide to the Role of Standards in Geospatial Information Management » (Guide sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale)⁶ et « Companion Document on Standards Recommendations by Tier »⁷ en tant que recueils des pratiques optimales en matière de normes géospatiales internationales dans le domaine des infrastructures de données géospatiales. Le Guide et le document annexe ont représenté l'aboutissement de consultations intenses menées dans le cadre des

³ Voir <http://ggim.un.org/docs/Future-trends.pdf>.

⁴ Voir http://ggim.un.org/docs/French_UN-GGIM%20Future%20trends.pdf.

⁵ Voir <http://ggim.un.org/docs/meetings/GGIM5/statement%20of%20shared%20guiding%20principles%20flyer.pdf>.

⁶ Voir <http://ggim.un.org/docs/Standards%20Guide%20for%20UNGGIM%20-%20Final.pdf>.

⁷ Voir <http://ggim.un.org/docs/Standards%20Companion%20Document%20UN-GGIM%20-%20Final.pdf>.

activités du Comité, et visent à renseigner les responsables de l'élaboration des politiques et les directeurs de programmes des États Membres sur les avantages découlant de l'application de normes géospatiales dans les secteurs public et privé. Ces deux documents sont en cours de traduction dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, avec l'appui des États Membres concernés.

Renforcement des capacités dans la gestion de l'information géospatiale

18. En vertu de la Charte du Comité d'experts, des efforts sont en cours d'exécution à divers niveaux et dans différentes régions en vue de favoriser le renforcement des capacités en matière de gestion de l'information géospatiale, en particulier dans les pays en développement, afin de rendre les institutions géospatiales nationales plus aptes à créer des infrastructures de données spatiales et de mobiliser les parties prenantes concernées au niveau national. En 2012, la République populaire de Chine, par l'entremise de l'Administration nationale des levés, de la cartographie et de l'information géospatiale, a lancé un projet de coopération internationale intitulé « Renforcement des capacités de gestion de l'information géospatiale en Chine et dans d'autres pays en développement, 2013-2017 » (Projet du Fonds d'affectation spéciale de la Chine) avec la coopération du secrétariat chargé de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. L'objectif poursuivi est de renforcer la capacité de production, de gestion et de diffusion de l'information géospatiale en Chine et dans d'autres pays en développement, en mettant particulièrement l'accent sur les tâches suivantes : renforcement du cadre institutionnel et administratif des Systèmes nationaux de gestion de l'information géospatiale, amélioration de la diffusion des données géospatiales auprès des responsables de l'élaboration des politiques et d'autres utilisateurs et renforcement de la capacité du système national de gestion de l'information géospatiale en vue de produire des données géospatiales de meilleure qualité et plus pertinentes pour les responsables de l'élaboration des politiques et pour d'autres utilisateurs.

19. Dans les Amériques, le Gouvernement mexicain, par l'intermédiaire de l'Agence mexicaine de coopération internationale et de l'Institut national de statistique et de géographie, est en train de montrer l'exemple en fournissant un appui financier et technique à 19 pays de la région des Caraïbes par le biais du Projet de développement des infrastructures de données spatiales dans les États membres et territoires de l'Association des États de la Caraïbe en collaboration avec cet organisme. Les objectifs de ce projet sont les suivants : créer des infrastructures et élargir le champ des connaissances pour faciliter la création d'infrastructures nationales dans le domaine des données spatiales, réduire les lacunes existant au niveau des infrastructures de données géospatiales dans la région des Caraïbes et par rapport aux autres régions des Amériques, favoriser l'intégration des pays des Caraïbes au cadre international de gestion de l'information géospatiale et leur participation aux activités menées dans ce contexte, promouvoir l'élaboration du système de référence géodésique mondial, permettre l'accès à l'information et les échanges de données pour les pays des Caraïbes et des Amériques et produire et recueillir des données pour la conception et la mise en œuvre de plans de développement nationaux et régionaux.

20. Au niveau mondial, un objectif du Comité d'experts a été d'offrir un cadre pour l'élaboration de stratégies visant à mettre en place et à renforcer les capacités nationales en ce qui concerne l'information géospatiale, en particulier dans les pays

en développement. Pour faciliter la réalisation de cet objectif, un projet de compte pour le développement intitulé « Renforcement des capacités de gestion des données géospatiales dans les pays en développement dans le but d'améliorer la décision publique aux niveaux national, régional et international » a été entrepris par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies au cours de la période comprise entre 2012 et 2015. Les objectifs de ce projet étaient notamment les suivants : améliorer l'intégration des données géospatiales à diverses catégories d'autres données statistiques, y compris des données démographiques et socioéconomiques; faciliter l'élaboration de stratégies dans le domaine de l'information géospatiale et la mise en place de cadres géospatiaux; renforcer les capacités dans le domaine de l'information géospatiale afin de soutenir les activités statistiques, de manière à améliorer l'accessibilité aux données statistiques et géospatiales des pays; et renforcer les capacités des agences nationales chargées de l'information géospatiale et d'autres organismes participant à des activités menées dans le domaine de l'information géospatiale.

Coordination des activités des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale

21. Le Comité d'experts a établi des partenariats utiles avec le système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, telles que l'Organisation hydrographique internationale, ainsi qu'avec des organismes internationaux, tels que le Groupe sur l'observation de la Terre, la Fédération internationale des géomètres, la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, l'Association cartographique internationale, le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation, l'Open Geospatial Consortium, et de nombreux autres organismes. Ces partenariats ont permis au Comité de satisfaire l'exigence que lui avait imposée le Conseil économique et social en le chargeant d'établir une collaboration, selon que de besoin, avec des acteurs compétents autres que les États Membres. Au sein du système des Nations Unies, les activités relatives à l'information géospatiale ont été facilitées principalement par deux organismes. Le premier est le mécanisme intergouvernemental du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, qui a pour responsabilité d'encourager la normalisation des noms géographiques et est composé de cartographes, de géographes, d'experts du choix des noms, d'historiens, de linguistes, de planificateurs et de géomètres originaires des États Membres. Le second est le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, qui comprend un groupe technique spécial composé d'experts des questions géospatiales appartenant au système des Nations Unies; ils se réunissent chaque année pour traiter des aspects opérationnels de questions géospatiales communes (cartes, limites, échange de données, normes) et faciliter ainsi les activités des organismes des Nations Unies et des États Membres.

Gestion de l'information et des connaissances

22. En créant le Comité d'experts, le Conseil a souligné qu'il importait de promouvoir à l'échelon national, régional et mondial les efforts visant à favoriser l'échange de connaissances et de savoir-faire afin d'aider les pays en développement à mettre en place et à renforcer leurs capacités nationales dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale. C'est pour cette raison qu'un

site Web⁸ a été créé immédiatement pour fournir rapidement des renseignements pertinents sur les manifestations et réunions, ainsi que les ressources qui leur sont nécessaires. Ce site Web fournit en outre des renseignements sur les entités régionales, les groupes d'experts et de travail, les partenaires, les manifestations et les principaux programmes de travail, et notamment sur la base de connaissances sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale⁹. Cette base de données facilite les échanges de données d'expérience et de pratiques optimales dans la gestion et l'élaboration d'infrastructures et de dispositifs nationaux dans le domaine des données spatiales. Elle a été conçue pour optimiser la collecte, l'organisation et l'extraction des données et des renseignements dans des domaines tels que l'état de la gestion de l'information géospatiale et des systèmes utilisés à cette fin au niveau national, la gestion de l'information géodésique à l'échelle mondiale, l'état de la cartographie dans le monde, l'intégration de l'information géospatiale et statistique, les pratiques optimales et les études de cas relatives à la gestion de l'information géospatiale dans les pays, les manuels de formation et les publications consacrées à l'information géospatiale, entre autres. Cette base de données permet d'avoir facilement accès à un système mondial de stockage et de connaissances pour faciliter la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale par les agences nationales d'information géospatiale et par l'ensemble de la communauté des spécialistes de ce domaine.

Intégration de l'information géospatiale et de l'information statistique

23. En 2013, le Comité d'experts et la Commission de statistique de l'ONU ont reconnu qu'il était clairement nécessaire et utile de créer des liens entre l'information géospatiale et l'information statistique afin d'améliorer la pertinence des données factuelles servant de fondement aux décisions futures. À cette fin, le Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales, composé de spécialistes nationaux issus des secteurs de la statistique et de l'information géospatiale, a été créé pour tenir compte du fait qu'il « était essentiel d'intégrer les informations géospatiales avec les statistiques et les données socioéconomiques et d'élaborer un cadre statistico-spatial notamment dans le contexte du débat actuel sur le programme de développement pour l'après-2015 » (E/2013/46-E/C.20/2013/17).

24. Bien que les mandats nationaux qui leur sont confiés présentent généralement des différences, les milieux professionnels des secteurs de la statistique et de l'information géospatiale exploitent des données nouvelles et plus riches, y compris des mégadonnées, et utilisent des outils d'analyse conçus à cette fin. Les processus d'intégration qui se déroulent actuellement donnent l'occasion de montrer aux responsables de la prise des décisions les avantages découlant de la possibilité d'avoir accès à des données et à des informations factuelles provenant de sources multiples et se prêtant à des analyses multiéchelles pour la prise des décisions et l'élaboration des politiques. Ces deux communautés, orientées dans leur action par le Comité d'experts et la Commission de statistique, s'emploient à faire face aux défis à surmonter pour coordonner et intégrer leurs données et leurs informations de manière efficace afin de montrer comment leurs activités peuvent accélérer l'accès aux outils et aux données nécessaires, et à fournir la preuve de leur applicabilité en tant que moyens de contribuer à la mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs

⁸ Voir <http://ggim.un.org>.

⁹ Base de connaissances sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale : <http://ggim.un.org/knowledgebase/Knowledgebase.aspx>.

du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale). À cet égard, le projet de conception du cadre statistique sur l'information géospatiale¹⁰ sera présenté au Comité d'experts et à la Commission de statistique en 2016.

IV. Défis

25. Dans la partie précédente, les réalisations et progrès considérables accomplis par le Comité d'experts ont été mis en relief. Toutefois, le Comité a encore beaucoup à faire pour améliorer la compréhension du rôle crucial joué par l'information géospatiale, ainsi que de l'intérêt incontestable qu'elle présente en tant que moyen de faire face aux problèmes et défis locaux, régionaux et mondiaux, aux niveaux technique et institutionnel, en particulier pour les pays en développement, et au niveau politique lorsqu'il s'agit d'influencer les responsables des décisions et d'intégrer l'information géospatiale aux politiques nationales de tous les pays du monde. Il convient de noter que le Comité n'en est encore qu'à ses débuts et qu'il a entrepris de s'attaquer à des questions et défis qui, dans certains cas, existent depuis de nombreuses années. C'est pour cette raison que la partie qui suit porte essentiellement sur les défis auxquels le Comité d'experts fait face, et qu'elle analyse les éléments de son mandat qui, à des niveaux multiples, attendent encore d'être pleinement exécutés.

Défis mondiaux

26. Malgré l'importance fondamentale qu'ils revêtent en ce qui concerne la mesure et le suivi des objectifs et indicateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le lien entre les sciences, la politique et les données, d'une part, et la recherche des moyens de combler les lacunes observées au sujet de leur compréhension, d'autre part, continuent de poser des défis pour la communauté de l'information géospatiale dans de nombreux États Membres, en particulier lorsqu'il s'agit de déterminer la meilleure façon de consolider les efforts déployés pour définir la manière et le lieu convenant le mieux pour permettre à l'information géospatiale de contribuer au succès des tâches entreprises dans le cadre des programmes nationaux. Il est permis de penser que le rôle de l'information géospatiale en tant que moyen de contribuer au développement durable n'a pas encore été compris ou décrit de manière satisfaisante par les responsables de la mise en œuvre des politiques de développement durable, les milieux chargés des politiques applicables en matière d'information géospatiale à l'échelle nationale, ou la communauté des spécialistes de l'information géospatiale. Cela signifie qu'il continue d'être hautement nécessaire de poursuivre les activités de communication et de sensibilisation à l'échelle planétaire, étant donné que le besoin et la demande de capacités en matière d'information géospatiale sont considérables et continuent d'augmenter.

27. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons » (voir résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), contient des mesures claires et pratiques préconisées en vue de la réalisation du développement durable, notamment en ce qui concerne la détermination de la voie à suivre pour

¹⁰ <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-31-EG-on-integration-of-statistical-and-geospatial-information-F.pdf>.

élaborer une série d'objectifs de développement durable et les mettre en concordance avec le programme de développement pour l'après-2015. Ce document final contient deux références cruciales à l'information géospatiale, à savoir : dans le domaine de la réduction du risque de catastrophe, « Nous sommes conscients également de l'importance des estimations des dangers et des risques, ainsi que du partage des connaissances et de l'information, notamment d'informations géospatiales fiables »; et en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre (technologies), « Nous sommes conscients de l'importance que revêtent les données spatiales, la surveillance *in situ* et des informations géospatiales fiables pour les politiques, les programmes et les projets de développement durable ».

28. Le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015¹¹ (A/69/700) indique qu'il importe de « parvenir au développement durable en appliquant une démarche fondée sur l'analyse des faits » qui fasse « fond sur la révolution des données ». Le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable mandaté par le Secrétaire général, intitulé « Un monde qui compte »¹² donne à penser qu'afin de mettre la révolution des données au service du développement durable, une stratégie globale et une feuille de route indiquant la voie à suivre pour aboutir à un nouveau « consensus mondial sur les données » doivent être élaborées par les Nations Unies, en tenant compte de la nécessité « d'accélérer la mise au point et l'adoption de normes juridiques, techniques, géospatiales et statistiques ».

29. Rendue publique en juillet 2015 par le Secrétaire général, la version finale du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement¹³ reflète de manière assez détaillée, sous le thème « Déterminons ce dont nous avons besoin pour agir : des données fiables pour un développement durable », la nécessité de disposer de meilleures données pour faciliter la mise en œuvre du nouveau programme de développement à tous les niveaux. Un grand nombre des considérations qui y sont énoncées ont un rapport très étroit avec les efforts déployés par le Comité d'experts dans le domaine de l'information géospatiale. Il s'agit notamment des considérations suivantes : une amélioration réelle des données a lieu lorsque le soutien des politiques satisfait la demande; en dépit des améliorations, des données cruciales pour l'élaboration des politiques de développement font toujours défaut; des données en temps réel sont nécessaires pour prendre plus rapidement de meilleures décisions; les données géospatiales peuvent contribuer au suivi de nombreux aspects du développement, de la santé à la gestion des ressources naturelles; les nouvelles technologies sont en train de changer la manière dont les données seront recueillies, analysées et diffusées; des normes mondiales et un système statistique intégré constituent des éléments essentiels pour une surveillance efficace; et les données doivent être publiques et facilement accessibles, et permettre de prendre des décisions concernant le développement. En ce qui concerne le rôle des données géospatiales en tant que moyen de faciliter le suivi, le rapport a expressément reconnu l'importance de l'information géospatiale. « Savoir où se trouvent les personnes et les choses, et les relations qu'elles entretiennent, est essentiel pour prendre des décisions en toute connaissance de cause. Des

¹¹ http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/700&referer=/english/&Lang=F.

¹² Un monde qui compte : <http://www.undatarevolution.org/report/>.

¹³ Le rapport du Millénaire en matière de développement d'ici à 2015, http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf.

informations complètes géolocalisées permettent aux gouvernements d'établir des priorités stratégiques, de prendre des décisions et de mesurer et suivre les résultats. Une fois les données géospatiales créées, elles peuvent être utilisées de nombreuses fois pour une multiplicité d'applications ».

30. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹⁴ souligne expressément la nécessité d'appliquer de nouvelles méthodes de collecte et d'intégration des données pour améliorer la disponibilité, la qualité, la communication en temps opportun et la ventilation des données pour faciliter la mise en œuvre du nouveau programme de développement à tous les niveaux, notamment en vue de « tirer parti d'un large éventail de données consistant par exemple en résultats d'observation terrestre et d'informations géospatiales, tout en assurant la prise en main par les pays des activités qui contribuent aux avancées et à leur suivi ». Ce besoin est associé à un objectif, à un but et à une date, tel que décrit à l'objectif 17 sous le titre « Données, suivi et application du principe de responsabilité » : « D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. » Dans ce contexte, le Comité d'experts possède des connaissances considérables et est en mesure de participer à la mise en œuvre du nouveau programme, étant donné que des données et renseignements détaillés et fiables seront nécessaires dans les délais prescrits afin de faciliter la mise en œuvre des politiques et la prise des décisions en matière de développement durable à tous les niveaux au cours des années à venir.

31. Étant donné qu'un grand nombre des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont une dimension géospatiale, le Comité d'experts s'est, à sa cinquième session, engagé par sa décision 5/101 à collaborer étroitement avec le monde de la statistique, tant à l'échelle nationale que mondiale, en participant aux processus d'élaboration d'un cadre mondial d'indicateurs sous les auspices du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, puisque nombre de ces objectifs ont une dimension cartographique et géospatiale. À cette fin, le Comité a créé une équipe spéciale composée d'experts du domaine de l'information géospatiale originaires d'États Membres pour l'aider à créer les apports nécessaires, à s'appuyer sur les travaux existants et à tirer parti des mécanismes de travail en place.

32. Bien qu'une grande partie des technologies, des données et des informations existent déjà pour faciliter les activités à entreprendre dans les nombreux secteurs où se posent de sérieux défis d'envergure mondiale, tels que le maintien de la paix et de la sécurité, la lutte contre les changements climatiques, le développement durable, les interventions humanitaires et d'urgence, des lacunes subsistent encore et leur degré de gravité varie en fonction des caractéristiques des différents acteurs et parties prenantes. Cela donne au Comité d'experts l'occasion d'informer les responsables de l'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et

¹⁴ Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/7891Transforming%20Our%20World.pdf>.

mondial sur les thèmes susmentionnés, ainsi que sur des mécanismes tels que ceux qui sont consacrés à des catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales, le repère de référence géodésique mondial, l'interopérabilité des données et les normes, les questions juridiques et politiques, les avancées et tendances dans le domaine de l'information et des technologies géospatiales, et les moyens de gestion des données et de l'information dans certains domaines d'application. Bien que les campagnes de sensibilisation entreprises aux plus hauts niveaux de prise de décisions et d'élaboration des politiques doivent se poursuivre, il faut également intensifier les activités entreprises dans le domaine du renforcement des capacités et les efforts d'éducation et de sensibilisation portant sur les moyens d'utiliser plus efficacement les connaissances scientifiques et techniques sur l'information géospatiale afin de répondre aux besoins qui se font jour.

Défis régionaux

33. Bien que le Comité d'experts ait pris note des questions intersectorielles qui doivent être traitées au niveau mondial, on reconnaît qu'il existe des particularités régionales auxquelles il faut prêter attention lorsque l'on aborde les questions relatives à l'information géospatiale. Chaque région se distingue par les défis qu'elle doit surmonter en raison de ses caractéristiques géographiques et géospatiales, des modalités à appliquer, des secteurs justifiant un traitement prioritaire, des stades de développement et des modes de mise en œuvre des méthodes de gestion de l'information géospatiale pour assurer son développement en passant des applications nationales à des applications régionales. Un énorme avantage dont on dispose dans l'application des méthodes de gestion de l'information géospatiale et des technologies utilisées dans ce domaine est qu'elle peut permettre d'effectuer rapidement des changements de paradigme et d'accélérer considérablement le processus de développement. Toutefois, pour aboutir à ce résultat, il est nécessaire que les mécanismes de gouvernance institutionnelle sous-jacents soient en place pour permettre la mise en œuvre d'une stratégie nationale efficace de gestion de l'information géospatiale. Le Comité d'experts a constaté que, bien que certaines régions disposent de poches de ressources capables d'assurer la gestion de l'information géospatiale, il peut également exister des différences sous-régionales, comme dans le cas des pays des Caraïbes dans la région des Amériques, ou des petits États insulaires du Pacifique dans la région de l'Asie et du Pacifique. Dans de tels cas, l'établissement de rapports de coordination et de coopération interrégionales entre les petits États insulaires peut offrir de meilleures possibilités de dialogue en raison du fait que ces derniers doivent faire face à des problèmes et défis communs. Toutefois, un domaine qui représente un défi intersectoriel dans toutes les régions concernées est celui du renforcement des capacités, en particulier eu égard à la fracture technologique. Étant donné que le secteur des technologies géospatiales est tributaire des progrès des technologies de communication de l'information en général, la vitesse à laquelle se déroulent leurs processus d'adoption et de mise en œuvre, de même que l'ampleur de leur champ d'application, exigent que la communauté géospatiale mondiale soit constamment capable de s'adapter rapidement.

Défis nationaux

34. Un défi auquel les agences nationales d'information géospatiale doivent fréquemment faire face à l'intérieur des pays où elles sont implantées est la (carence

observée au niveau de la) sensibilisation politique au changement de paradigme intervenu dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale qui, alors qu'elle n'était auparavant qu'un simple outil de visualisation et de cartographie, est devenue un moyen fondamental, axé sur des faits avérés, de résoudre les problèmes liés à la prise de décisions en raison de son aptitude à intégrer et analyser des données et informations géospatiales, statistiques et autres, multisectorielles et à échelles multiples afin d'établir un tableau commun des activités. Le passage d'une carte à un outil intégré de prise de décision constitue un défi, à moins que des cadres juridiques, politiques et institutionnels ne soient déjà prévus pour permettre l'interopérabilité, dans des conditions d'efficacité et d'efficience optimales, des données et des informations entre les différents organismes nationaux qui tirent parti de l'information géospatiale. Bien que la situation et le niveau de maturité dépendent souvent des circonstances propres à chaque pays, le manque généralisé de sensibilisation doit être pris en compte au niveau le plus élevé dans les contextes stratégique et opérationnel du développement national. Il faudra également qu'ait lieu un changement transformateur et que des approches axées sur la collaboration soient adoptées pour établir un lien entre les différentes données d'origine géospatiales (qu'elles soient démographiques, statistiques, relatives aux observations de la Terre, environnementales, sociales ou autres) et le principal point qu'elles ont en commun, à savoir l'emplacement géographique. Comme le prouve la croissance exponentielle des services de géolocalisation dans l'industrie et le secteur privé, l'élément géospatial des données, et notamment des données statistiques, jouera un rôle crucial à l'avenir. Bien que la maturité avérée de ces cadres constitue la clef de voûte de toute stratégie nationale de gestion de l'information géospatiale susceptible de réussir, leur mise en œuvre à long terme ne peut être assurée que s'ils bénéficient de l'appui de mécanismes de soutien institutionnels, financiers, méthodologiques et techniques conçus pour garantir la fourniture, dans des conditions appropriées, des services nécessaires par les autorités nationales compétentes en matière d'information géospatiale, lesquelles sont, dans de nombreux cas, celles qui sont également chargées de l'élaboration des cartes (et des levées cadastrales) à l'échelle nationale.

Défis pour le système des Nations Unies

35. Bien que l'on continue d'espérer que les activités menées par l'ONU dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale s'intensifieront, un grand nombre des travaux entrepris conjointement dans le domaine géospatial au sein de l'Organisation ont, pendant de nombreuses années, été accomplis en comptant sur la bonne volonté des divers intervenants pour obtenir les meilleurs résultats possibles. D'une manière générale, il sera nécessaire, au cours de la période à venir, de déployer un effort concerté pour relever le niveau de sensibilisation à l'égard de l'information géospatiale et mettre davantage l'accent sur l'intérêt qu'elle présente, ainsi que pour montrer où elle est utilisée dans les États Membres et au sein du système des Nations Unies. Il faudra en particulier démontrer que la gestion de l'information géospatiale est utile en tant que moyen de faciliter les processus de prise des décisions et l'élaboration des politiques axés sur des données factuelles, et veiller à ce qu'il n'y ait aucun double emploi. À cet égard, le Comité d'experts continue de conserver, dans son programme d'activités, un point relatif à la coordination des travaux de l'ONU ayant trait à la gestion de l'information géospatiale, en tenant compte des contributions du Groupe de travail sur l'information géographique.

36. À sa cinquième session, tenue en août 2015, le Comité d'experts a, par sa décision 5/110, noté les nombreuses initiatives intéressantes qui ont été prises dans l'ensemble du système des Nations Unies dans le domaine de l'information géospatiale, tout en exprimant certaines préoccupations quant à leur pérennité et au risque qu'elles ne paraissent dispersées, et a préconisé l'établissement d'un rapport recensant systématiquement les ressources, activités et dispositifs de gouvernance géospatiaux existant dans le système. À cet effet, il a invité le Secrétariat à collaborer étroitement avec le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique pour prendre contact avec les partenaires concernés parmi les organismes des Nations Unies. Le Comité a en outre suggéré que les autres dispositifs de coordination existant au sein du système des Nations Unies soient étudiés pour la préparation de ce rapport, souligné la nécessité que les équipes de direction appuient ces efforts pour que la coopération soit efficace, prôné l'élaboration d'un projet de mécanisme de coordination mieux structuré et accepté d'intégrer la question de l'efficacité de la coordination des activités géospatiales des organismes des Nations Unies dans le rapport relatif à ses travaux, qu'il présentera au Conseil économique et social en 2016.

Défis pour le Secrétariat

37. À mesure que le Comité continue de renforcer la base sur laquelle il repose et d'élargir son rôle et son mandat en tant que principal organe de l'ONU compétent dans le domaine de l'information géospatiale à l'échelle mondiale en contribuant à la réalisation du programme de travail d'envergure internationale, les attentes au sujet d'une augmentation de l'appui fourni par le Secrétariat de l'Organisation continuent également de croître. La création du Comité d'experts par le Conseil économique et social, étant entendu que le Département des affaires économiques et sociales et le Département de l'appui aux missions feraient conjointement fonction de secrétariat technique pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale dans les limites des ressources existantes, a initialement permis d'obtenir les résultats escomptés. Toutefois, l'alourdissement du programme de travail du Comité a entraîné un accroissement correspondant de la charge de travail imposée aux services du Secrétariat chargés de fournir un appui; compte tenu de leurs ressources limitées, ceux-ci doivent faire face aux défis consistant à permettre au Secrétariat d'assumer les rôles et fonctions qui lui sont dévolus en satisfaisant les besoins croissants du Comité et des États Membres en matière de réunions et de coordination.

38. Bien qu'un appui considérable et généreux ait été fourni par les Services de gestion des conférences de l'ONU implantés au Siège à New York, le Comité d'experts et, par voie de conséquence, le secrétariat de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, ne disposent à l'heure actuelle pas des services de conférences assortis de toutes les ressources nécessaires pour permettre la tenue des sessions annuelles de trois jours du Comité d'experts. Conformément à l'exposé oral concernant les incidences sur le budget-programme, présenté lors de la création du Comité d'experts par le Conseil économique et social en 2011, les services de conférence ne lui sont actuellement fournis que pendant les périodes de « faible activité » (janvier ou août) et « sous réserve des disponibilités ».

39. À sa cinquième session, tenue en août 2015, le Comité d'experts a, par sa décision 5/113, souligné qu'il était nécessaire que les opérations qu'il mène bénéficient d'un financement durable afin que leur efficacité soit préservée. Ces

financements couvrent les services de conférence, les services fonctionnels et techniques de secrétariat et, surtout, la participation des délégués nationaux des pays en développement, afin que soit assurée une représentation large et équilibrée lors de ses sessions. Dans ce contexte, le Comité d'experts a exprimé sa reconnaissance au Secrétariat pour les efforts qu'il a déployés ces dernières années afin d'obtenir des financements à court terme auprès d'un large éventail de sources, et remercié les différents donateurs; il a en outre fait observer que, dans la mesure où de tels financements à court terme n'étaient pas durables, il faudrait trouver d'autres moyens de financement en regroupant les activités et en rationalisant les différentes entités actives dans le domaine de l'information géospatiale au sein du système des Nations Unies.

V. Regroupement des organismes géospatiaux subsidiaires du Conseil économique et social

40. L'examen détaillé des activités du Comité effectué suite à la mise en place réussie de l'architecture du comité régional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a donné au Comité une excellente occasion de consacrer un examen détaillé à deux organes subsidiaires du Conseil économique et social qui s'occupent déjà de questions géospatiales, à savoir la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique¹⁵ et la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques¹⁶. La Conférence pour l'Asie et le Pacifique, qui a lieu tous les trois ans pendant une durée de cinq jours, a été convoquée pour la première fois par le Conseil économique et social en juillet 1954 (résolution 556 (XVIII)) pour amener les gouvernements des États Membres à stimuler les activités d'arpentage et de cartographie de leurs territoires nationaux. On a considéré que la convocation d'une conférence cartographique régionale constituait un moyen efficace d'atteindre ces objectifs. La première conférence cartographique régionale pour l'Asie et le Pacifique a été organisée en 1955. Dans le même ordre d'idées, la Conférence cartographique régionale pour les Amériques, compte tenu du succès des conférences cartographiques régionales tenues en Asie et dans le Pacifique, a été organisée suite à la décision prise à cet effet par le Conseil à sa cinquante-sixième session, tenue en 1974 (résolution 1839 (LVI)). La première conférence cartographique régionale pour les Amériques a été organisée en 1976 et a lieu tous les quatre ans; sa durée est également de cinq jours.

41. Pour prendre les mesures nécessaires afin de donner suite aux résolutions proposées par les conférences cartographiques régionales des Nations Unies, le Comité permanent de l'infrastructure des SIG pour l'Asie et le Pacifique et le Comité permanent de l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques ont été créés sous les auspices des conférences cartographiques régionales, qui ont assuré leur fonctionnement. Suite à la création du Comité d'experts en 2011, et compte tenu du fait que cet organe se réunit tous les ans, le Comité permanent de l'infrastructure des SIG pour l'Asie et le Pacifique et le Comité permanent de

¹⁵ Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/RCC/unrccap.html>.

¹⁶ Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/RCC/unrcca.html>.

l'infrastructure des données géospatiales pour les Amériques ont, depuis lors, changé de nom pour devenir l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et le Comité régional pour les Amériques, en 2012 et 2013, respectivement, et ils font depuis lors rapport sur leurs activités au Comité d'experts une fois par an.

42. De l'avis général des représentants des gouvernements des États Membres, les conférences cartographiques régionales, bien qu'elles aient revêtu une importance cruciale pour le développement des activités cartographiques et géospatiales pendant de nombreuses années, ont atteint les objectifs pour lesquels elles avaient été mises sur pied et sont désormais devenues superflues, en particulier compte tenu du fait que leurs activités ont été exclusivement consacrées à deux régions géographiques seulement. Suite à la création du Comité d'experts et de l'architecture de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le rôle fonctionnel des conférences cartographiques régionales est désormais assumé sur le plan international par ces deux entités. Comme les réunions des comités régionaux chargés de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ont lieu dans chacune des cinq régions des Nations Unies au moins une fois par an, et comme chacun de ces comités relève officiellement du Comité d'experts, les conférences cartographiques régionales des Nations Unies ne sont plus nécessaires, de sorte qu'elles peuvent être retirées du calendrier des conférences et réunions des Nations Unies, leurs mandats et obligations étant assumés par le Comité d'experts.

43. À la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, organisée en République de Corée du 6 au 9 octobre 2015, les participants ont adopté une résolution visant à soutenir le mandat du Comité d'experts en renforçant son rôle et à augmenter ses contributions aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, ont convenu qu'il n'était plus nécessaire que les conférences cartographiques régionales des Nations Unies revêtent un caractère officiel et ont recommandé que le Conseil économique et social retire la Conférence cartographique régionale pour l'Asie et le Pacifique du calendrier des conférences et réunions des Nations Unies et fasse en sorte que ses mandats et obligations soient assumés par le Comité d'experts à l'échelon mondial et que ses activités techniques et ses activités de fond aux niveaux régional et national soient assumées par le Comité régional Asie-Pacifique. Le Comité régional pour les Amériques a, à sa deuxième réunion plénière tenue à Mexico du 11 au 12 novembre 2015, abouti à une conclusion similaire en ce qui concerne la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques.

44. Du point de vue des incidences budgétaires attribuables aux services de gestion des conférences de l'ONU relevant du Conseil économique et social, et compte tenu de la fréquence des réunions et du nombre de jours de réunion pour chacune des conférences cartographiques régionales de l'ONU, les ressources récupérées en cessant de fournir ces services seront suffisantes pour faire en sorte que la création du Comité d'experts et son maintien en fonctionnement dans le cadre du calendrier des conférences et réunions normalement prévues au titre des activités du Conseil économique et social n'aient pas de répercussions sur le plan des ressources et du budget.

45. Le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, qui est également un organe subsidiaire du Conseil économique et social s'occupant d'activités géospatiales, a été créé par le Conseil en 1959 [résolution 715 A (XXVII)]

pour donner suite aux recommandations émanant de la première Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, tenue en 1955. Ce groupe a pour tâche d'encourager la normalisation des noms géographiques et de mettre en relief les avantages, aux niveaux national et international, découlant de la normalisation. Il organise deux sessions d'une durée de cinq jours tous les cinq ans, tandis que la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques est organisée tous les cinq ans pour une durée de 10 jours, y compris les deux journées pendant lesquelles a lieu la session technique du groupe. Compte tenu des rôles et mandats différents mais complémentaires de chaque mécanisme de l'ONU relevant du Conseil, le Bureau de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et le Bureau du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques procèdent actuellement à des échanges de vues afin de déterminer la manière de rationaliser davantage la fréquence des réunions de ce dernier organe et de les intégrer à l'architecture mondiale, afin d'améliorer la collaboration et la coopération entre les États Membres.

VI. Conclusions et recommandations

46. À sa cinquième session, tenue à New York en août 2015, le Comité d'experts a examiné une ébauche détaillée de l'examen global des travaux qu'il a menés pendant la période 2011-2015, et a pris note des réalisations et progrès considérables accomplis, ainsi que des défis qui restent encore à relever. Avec des ressources très limitées mais, point particulièrement important, avec le ferme engagement et la participation active des gouvernements nationaux et de la communauté géospatiale internationale, le Comité d'experts s'est implanté et organisé rapidement, et il a produit des résultats concrets dans le cadre de l'exécution de son mandat. Le Comité est maintenant reconnu par tous en tant que mécanisme d'envergure mondiale ayant compétence pour organiser le débat sur les principaux enjeux de la gestion de l'information géospatiale. La participation des États Membres à chacune des réunions du Comité qui ont eu lieu au fil des ans depuis 2011 a augmenté, et l'élan suscité depuis la création des cinq comités régionaux de l'ONU sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale reflète bien l'importance accordée par les États Membres aux efforts déployés pour unifier la communauté géospatiale à l'échelle mondiale.

47. En adoptant la décision 5/113¹⁷ à sa cinquième session, le Comité d'experts a convenu qu'il était nécessaire et approprié d'appeler à un renforcement de son mandat, afin qu'il soit au niveau d'autres organes subsidiaires du Conseil et tout particulièrement de la Commission de statistique, et soit ainsi à même de coopérer davantage avec eux; il a également reconnu que le rôle qu'il joue en tant qu'entité rassemblant les institutions gouvernementales faisant autorité dans le domaine de l'information géospatiale était de plus en plus important compte tenu de la nécessité de coordonner efficacement la gestion de ces informations dans le cadre plus large du système des Nations Unies.

48. Le Comité a souligné qu'il était nécessaire que les opérations qu'il mène bénéficient d'un financement durable afin que leur efficacité soit préservée. Ces

¹⁷ http://ggim.un.org/docs/meetings/GGIM5/E-2015-46-E-C.20-2015-17_GGIM5%20Report_fr.pdf.

financements couvrent les services de conférence, les services fonctionnels et techniques de secrétariat et, surtout, la participation des représentants nationaux des pays en développement, afin que soit assurée une représentation large et équilibrée lors de ses sessions. Dans ce contexte, il a exprimé sa reconnaissance au Secrétariat pour les efforts qu'il a déployés ces dernières années afin d'obtenir des financements à court terme auprès d'un large éventail de sources et remercié les différents donateurs; il a toutefois fait observer que, dans la mesure où de tels financements à court terme n'étaient pas durables, il faudrait trouver d'autres moyens de financement en regroupant les activités et en rationalisant les différentes entités actives dans le domaine de l'information géospatiale au sein du système des Nations Unies.

49. En adoptant la décision 5/113 à sa cinquième session, le Comité d'experts a également approuvé le processus proposé pour achever cet examen, comprenant l'organisation d'une consultation mondiale avec les États Membres et les organisations internationales compétentes en octobre/novembre 2015. Sur la base d'un projet de rapport rendant compte des échanges de vues qui ont eu lieu à l'occasion de la session du Comité, ce processus a été facilité par le Secrétariat qui s'est, à cette fin, inspiré des orientations fournies par le Bureau des Nations Unies pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Avec plus de 100 observations contenues dans une soixantaine de réponses, les représentants des gouvernements des États Membres ont clairement indiqué qu'ils ne sont pas prêts à mettre un frein à l'impulsion importante que le Comité d'experts a donnée à ce stade crucial du cycle de développement à l'échelle mondiale. Ils souhaitent plutôt élargir encore la portée des mandats du Comité afin de lui permettre de fonctionner en tant qu'organe directeur à l'échelle mondiale ayant compétence pour toutes les questions liées à l'information géospatiale, afin de satisfaire de manière efficace et efficiente les nouveaux besoins que les États Membres connaissent dans le domaine de l'information géospatiale, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

50. Ces vues ont été vigoureusement soutenues par les décisions prises par les participants à chacune des quatre réunions officielles des comités régionaux organisées en octobre et novembre 2015, et notamment par ceux qui ont assisté à la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. À titre d'exemple, à la première séance plénière de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour l'Afrique, organisée à Nairobi du 23 au 25 novembre 2015, les représentants des divers pays ont réaffirmé leur volonté de renforcer le mandat du Comité d'experts en vue de lui permettre de jouer un rôle plus actif et d'augmenter sa contribution aux travaux du système des Nations Unies, afin qu'il soit au niveau d'autres organes subsidiaires du Conseil économique et social, et tout particulièrement de la Commission de statistique, et soit ainsi à même de coopérer davantage avec eux, et pour lui permettre de fonctionner en tant que principal organe intergouvernemental relevant du Conseil pour toutes les questions ayant trait à la géographie, à l'information géospatiale et aux sujets connexes, ainsi qu'en tant qu'organe directeur compétent en matière de gestion de l'information géospatiale pour le compte des États Membres et du système des Nations Unies.

51. Étant donné que de nombreuses dispositions logistiques et techniques sont désormais fermement mises en place, et comme les données de géolocalisation sont plus importantes que jamais en tant que sources de contenu et de contextes pour la

compréhension des systèmes naturels et humains, le Comité est bien placé pour contribuer encore davantage aux travaux de l'ONU, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du Programme du développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. En outre, le présent rapport d'examen offre une occasion exceptionnelle et particulièrement opportune de renforcer le mandat, la coordination et les atouts de la communauté géospatiale à divers niveaux : à l'échelle mondiale par l'entremise du Conseil, au niveau national par l'intermédiaire des gouvernements et dans tout le système des Nations Unies considéré au sens large par le biais des mécanismes subsidiaires du Conseil dans le domaine de l'information géospatiale.
